

**Compte rendu des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.*

**Date de  
convocation**  
19/01/2021

**Date  
d'affichage**  
01/02/2021

**Nombre de  
conseillers en  
exercice**  
27

**Présents**  
25

**Votants**  
27

**Etaient présents :** Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Axel MAUROUARD, Isabelle MENAGER, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Gaëlle JOUVET, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Christophe BOUGET, Mélanie CHAILLEUX, Johann BLANCHET, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Pascal RIBAUD, Mouna BEN DRISS, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENCON, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** /

**Excusés :** Didier PEAN, Thomas TESSIER

**Procurations :** Didier PEAN à Mouna BEN DRISS  
Thomas TESSIER à David CAZIMAJOU

- : - : - : - : - : -

**Secrétaire de séance :** Christophe BOUGET

**1**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.*

*Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.*

**Remarque de Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX**

*Point 121 : Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois – Convention de mise à disposition de services portant sur la compétence « Gestion des Eaux Pluviales »*

*Erreur administrative sur les votes : les procurations ont été oubliées et non reportées lors de la rédaction de la délibération. Il faut noter P : 26 et non 23, C : /, P : /*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- ✓ **Accepte** la modification émise par Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX.
- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2020.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

<b>2</b>	<b>ASSURANCE 2021</b>
----------	-----------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code des Marchés Publics ;*

*Vu le Code des Assurances ;*

*Vu la consultation engagée auprès de l'Agence GROUPAMA pour les garanties des contrats Villassur, véhicules et mission collaborateur ;*

*Madame le Maire propose de souscrire pour l'année 2021 les contrats suivants :*

<b>Contrats d'Assurance GROUPAMA</b>	<b>Cotisations annuelles 2020 TTC</b>	<b>Cotisations annuelles 2021 TTC</b>
<i>Contrat Villassur</i>	<i>12 843.60 €</i>	<i>13 824.94 €</i>
<i>Contrat véhicules</i>	<i>3 516.03 €</i>	<i>3 729.02 €</i>
<i>Contrat mission collaborateur</i>	<i>568.90 €</i>	<i>572.46 €</i>
		<b><i>18 126.42 €</i></b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Accepte** les nouvelles cotisations d'assurance pour l'année 2021 définies ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer les contrats y afférents,
- ✓ **Dit** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

<b>3</b>	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES L'ORÉE DE BERCÉ BELINOIS</b> <b>Convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage Unique</b>
----------	---

*Par délibération n° 90 du 16 novembre 2020, la Commune de Moncé en Belin a décidé d'aménager une liaison douce boulevard des avocats. Ces travaux répondent à des besoins de sécurisation sur un axe routier très fréquenté.*

*Le financement de cette opération est pris en charge par la Commune de Moncé en Belin, dont le coût des travaux s'élève à 139 621.50 € HT. L'entreprise HRC a été mandatée pour réaliser ces travaux.*

*Considérant que depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois est maître d'ouvrage des travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les zones urbaines et à urbaniser des plans locaux d'urbanisme, et considérant que parmi les dépenses certaines relèvent de la compétence communautaire et*

*d'autres de la compétence communale, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération intitulée « aménagement d'une liaison douce boulevard des avocats ». Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique chargée de l'opération ainsi que le montant qui sera remboursé à la commune.*

***Détermination de l'enveloppe financière***

*Coût des travaux : 139 621.50 € HT soit 167 545.80 € TTC*

*Répartition du coût des travaux comme suit :*

*Travaux d'eaux pluviales en zone urbaine : 8 213.60 € HT soit 9 856.32 € TTC*

*Travaux d'eaux pluviales hors zone urbaine : 19 623.40 € HT soit 23 548.08 € TTC*

*Travaux de voirie/espaces verts : 81 071.30 € HT soit 97 285.56 € TTC*

*Eclairage public : 30 713.20 € HT soit 36 855.84 € TTC*

*Au vu de ces éléments, la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois remboursera donc à la commune de Moncé en Belin les travaux sur le réseau eaux pluviales situé dans le périmètre de la zone urbaine, pour un montant de 8 213.60 € HT soit **9 856.32 € TTC**.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ Approuve le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique telle qu'annexée.*
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune de Moncé en Belin et la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois.*
- ✓ Dit que le remboursement de cette somme de 8 213.60 € HT soit **9 856.60 € HT** sera portée au budget primitif du budget communal 2021.*

*Pour : 27*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*4/A*

***GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE***  
***Rupture anticipée du bail commercial de la Société Idéesculture***

*Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Gautier MICHELIN de la Société Idéesculture, locataire du local n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale de la Massonnière sollicite la résiliation anticipée au 28 février 2021 du bail commercial signé le 19 mars 2018 pour une durée de 9 ans. Cette demande est justifiée en raison de l'expansion de son entreprise qui compte à présent 8 salariés.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **Accepte** la résiliation à l'amiable du bail commercial conclu à compter du 18 mars 2018 pour le local situé au lot n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale de la Massonnière,*
- ✓ **De dispenser** le locataire de respecter les formalités de l'Article L 145-9 du Code de Commerce, et notamment le congé donné six mois à l'avance.*

- ✓ **De dispenser** le locataire du versement d'une indemnité en rapport avec le préjudice subi du fait du départ anticipé du locataire,

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

4/B

**GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE**  
**Attribution du local à Monsieur Bernard BAILLEUL et fixation du loyer**

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal autorisant Monsieur Gautier MICHELIN a libéré le local n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale de la Massonnière au 28 février 2021, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Bernard BAILLEUL Masseur Kinésithérapeute Ostéopathe, actuellement situé 5 boulevard Matthews serait intéressé par la location de cet emplacement de 105 m<sup>2</sup> à compter du 1 mars 2021. Ce local est nu, non aménagé et sans TVA.

Le prix du loyer est fixé à 650 € net par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de louer à Monsieur Bernard BAILLEUL le local n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale située à la Massonnière pour y exercer son activité médicale.
- ✓ **Précise** que la durée du bail professionnel est convenue à compter du 1 mars 2021 pour une durée de 9 ans.
- ✓ **Fixe** le loyer mensuel à **650 € net par mois** et révisable chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer avec Monsieur Bernard BAILLEUL un bail professionnel rédigé par Maître CHORIN, Notaire à Ruaudin et tout document y afférent.
- ✓ **Dit** que les loyers seront inscrits au budget communal 2021
- ✓ **Dit** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge du locataire.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

4/C

**GALERIE COMMERCIALE**  
**Travaux d'aménagement à réaliser**

Afin d'accueillir Monsieur Bernard BAILLEUL Masseur Kinésithérapeute Ostéopathe, dans le local n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale de la Massonnière, quelques aménagements sont nécessaires.

Monsieur Jean-Louis BELLANGER présente au Conseil Municipal les devis établis pour la réalisation de deux cloisons et propose de retenir les devis suivants :

SARL ROBERT Ludovic – la rouillée 72220 Laigné en Belin  
Aménagement du bureau n° 1 : 765.24 € HT soit 918.29 € TTC  
Aménagement du bureau n° 2 : 2 320.42 € HT soit 2 784.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la réalisation des travaux dans le local n° 5 et 6 de la Galerie Commerciale de la Massonnière
- ✓ **Retient** les propositions faites par l'entreprise SARL ROBERT Ludovic telles que définies sur dessus
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer les devis.
- ✓ **Dit** que ces montants figureront dans le budget communal 2021.

Pour : 23

Contre : 1  
Didier PEAN

Abstention : 3  
David CAZIMAJOU  
D. LAURENÇON  
Thomas TESSIER

5/A

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**Convention de partenariat pour le développement de services numériques**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Bibliothèque Municipale s'est engagée dans un projet numérique proposé par le Département de la Sarthe. Ce service permet notamment le déploiement de la plateforme de contenus culturels Médiabox.

Madame Mélanie CHAILLEUX précise que les agents de la bibliothèque ont des retours positifs des adhérents que ce soit au niveau de l'offre cinéma, musique, revues et auto-formation.

Considérant l'engouement des Moncéens pour ce service, Madame Mélanie CHAILLEUX propose au Conseil Municipal de renouveler notre partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque pour 2021. Le coût de cette participation s'élève à 0.20 € par habitant soit à ce jour **759.80 €** pour l'année.

Une convention de partenariat fixe les engagements respectifs des acteurs de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** le maintien de l'intégration de notre bibliothèque municipale dans le projet numérique
- ✓ **Approuve** le projet de partenariat tel qu'annexé
- ✓ **Accepte** de verser au Département une participation de **759.80 €** correspondant à 0.20 € par habitant.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

5/B

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**Convention de prêt d'un outil d'animation**

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale une exposition « Street Art » pour la période du 26 janvier au 23 mars 2021.

*La valeur de ces équipements s'élève à 2 900 €*

*La commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *Autorise Madame le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.*

*Pour : 27*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**6**

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Distribution du prochain bulletin municipal*

*Présentation du plan de distribution*

*Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal*

- *15 février 2021*
- *29 mars 2021*
- *19 avril 2021*
- *26 mai 2021*
- *28 juin 2021*

*Campagne de dépistage COVID19 sur la commune le jeudi 11 février 2021*

*Eclairage abris-bus de la Cossassière*

*Nouveau protocole sanitaire – Restauration scolaire*

*Calendrier de déploiement de la fibre optique*

*Point sur les travaux du magasin « Coccinelle »*